

OG.6, OS6-1. LA DÉCOLONISATION DE L'AFRIQUE NOIRE FRANÇAISE

La décolonisation est le processus d'accession à l'indépendance d'un pays colonisé.

En Afrique noire française, la décolonisation s'est faite en plusieurs étapes qui sont :

- La conférence de Brazzaville (1944) ;
- L'Union française (1946-1956) ;
- La loi cadre (1956-1958) ;
- La communauté franco-africaine et l'autonomie des territoires (1958-1960) ;
- Les indépendances (1960), année de la décolonisation.

1. LA CONFERENCE DE BRAZZAVILLE (1944)

Tenue du 30 janvier au 8 février 1944 sous la présidence du général DE GAULLE assistés des principaux administrateurs coloniaux français, la conférence de Brazzaville a retenu les recommandations ci-après :

- l'abolition des travaux forcés et du régime de l'indigénat dans toutes les colonies françaises ;
- le droit de vote ;
- le droit d'exercer les fonctions politiques ;
- l'instauration du vote à double collège électoral.

2. L'UNION FRANCAISE (1946-1956)

L'Union française est l'ensemble de la France et son empire colonial dans le monde. Quelques réformes introduites par l'Union française sont :

- La création des Assemblées territoriales ;
- La liberté de créer les partis politiques et les associations à caractère politique ou apolitique ;
- L'octroi de la citoyenneté française à tous.

3. LA LOI CADRE (1956-1958)

La loi cadre encore appelée la loi française du 23 juin 1956 fut initiée par le ministre français d'Outre-mer Gaston DEFERRE. Cette loi visait l'africanisation des cadres politiques et la création des assemblées territoriales élues au suffrage universel.

4. LA COMMUNAUTE FRANCO – AFRCINE ET L'AUTONOMIE DES TERRITOIRES.

La communauté franco – africaine c'est l'union entre la France et ses anciennes colonies.

Les colonies deviennent des Républiques autonomes ;

La transformation des Assemblées territoriales de certaines colonies en Assemblée législatives. En juillet 1958, la France adopte une nouvelle constitution prévoyant la formation de la communauté.

Par référendum du 28 septembre 1958, les Africains approuvent la constitution par le « OUI ». Seule la Guinée Conakry de SEKOU TOURE vota « NON' à la constitution et obtint l'indépendance immédiate en 1958. Les dirigeants Africains demandent les indépendances et les obtiennent à partir de 1960.

5. LES INDEPENDANCES (1960) : ANNEE DE LA DECOLONISATION DE L'AFRIQUE NOIRE FRANCAISE

A partir de 1960, plusieurs territoires d'Afrique noire française obtiennent les indépendances les uns après les autres. Il s'agit :

| Etats | Dates d'indépendances |
|---------------|------------------------------|
| Cameroun | 1 ^{er} /01/ 1960 |
| Mali | 20/04/1960 |
| Togo | 27/04/1960 |
| Sénégal | 20/06/1960 |
| Madagascar | 26/06/1960 |
| Benin | 1 ^{er} /08/1960 |
| Niger | 03/08/1960 |
| Haute – Volta | 05/08/1960 |
| Côte d'Ivoire | 07/08/1960 |
| Tchad | 11/08/1960 |
| RCA | 13/08/1960 |
| Congo | 15/08/1960 |
| Gabon | 17/08/1960 |
| Mauritanie | 28/11/1960 |

Seule la Guinée Conakry qui a obtenu l'indépendance immédiate en 1958.

La décolonisation de l'Afrique noire française est le résultat d'un long processus.